



## **DELIBERATION N°2024/06/76 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

### **OBJET**

**Modification des statuts du Sitom  
Sud Gard - Extension du périmètre  
aux 4 communes de Nîmes  
Métropole**

Séance du 19 juin 2024

Date de convocation : 13 juin 2024

Membres en exercice : 37

24 présents – 35 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### **Présents**

André BRUNDU, Président – Joël TENA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Bruno PASCAL, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11<sup>ème</sup> Vice-Président – Madame Leila AMROUT, 1<sup>ère</sup> Membre déléguée, Christian SOMMACAL, 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Laurence EMMANUELLI, Françoise TURRIBIO, Véronique BENEZET, Martine KUFFER, Nelly RUIZ, Annick CHOPARD, Rachida OUJEDDOU, Sandrine RIOS, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, Farouk MOUSSA, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET, Conseillers communautaires.

### **Absents ayant donné procuration**

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Leila AMROUT
- Monsieur André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à Françoise TURRIBIO
- Monsieur Jérémy PEREDES a donné procuration à Jean-François THOMAS
- Madame Francine CHALMETON a donné procuration à Farouk MOUSSA
- Monsieur Jean DENAT a donné procuration à Annick CHOPARD
- Madame Katy GUYOT a donné procuration à Rodolphe RUBIO
- Monsieur Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Monsieur Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Christian SOMMACAL

### **Absente**

- Madame Nadia BELAOUNI, Conseillère communautaire

### **Absente excusée**

- Madame CALBA, Conseillère communautaire

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

**RAPPORTEUR : André BRUNDU****EXPOSE**

Par délibération en date du 11 décembre 2023, Nîmes Métropole a sollicité le retrait des communes de Bernis, Caissargues, Marguerittes et Milhaud du syndicat SRE et son adhésion pour l'intégralité de son territoire au Sitom Sud Gard.

Pour permettre l'intégration de ces 4 communes dans le périmètre du Sitom Sud Gard, Nîmes Métropole s'est engagée depuis 2022 dans une politique volontariste de réduction des déchets à hauteur d'au moins 7 000 tonnes correspondant aux tonnages incinérables produits par ces 4 communes. Ce qui permet de ne pas impacter la capacité de traitement de l'usine et de ne pas pénaliser les autres EPCI membres.

L'assemblée du Sitom Sud Gard a approuvé le 12 mars 2024 (Délibération n°24012), l'extension de son périmètre à ces 4 communes sous réserve de l'approbation du retrait du périmètre de SRE, retrait approuvé en date du 8 avril 2024 (Délibération n° D24-013) ainsi que les modifications de ses statuts qui en découle, modifications qui portent sur les articles suivants :

- **Article 1.1**: Extension du périmètre du Sitom Sud Gard aux 4 communes de Nîmes Métropole : Bernis, Caissargues, Marguerittes et Milhaud.
- **Article 2.1** : Représentation des collectivités adhérentes : fixant le nombre maximum de délégués titulaires par EPCI à 26 pour la durée du mandat.

En application des dispositions de l'article L. 5211-19 du CGCT, il appartient à chacune des collectivités adhérant au Sitom Sud Gard de se prononcer dans un délai de 3 mois sur l'extension du périmètre du Sitom Sud Gard aux 4 communes de Nîmes Métropole, l'absence de réponse dans le délai imparti valant décision implicite de refus.

**PROPOSITION**

**Vu** l'article L. 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2224-13 à L2224-17-1 relatif aux Ordures ménagères et autres déchets ;

**Vu** le Code de l'Environnement, notamment les articles L125-1, L511-1 et suivants, L541-1 et suivants et L541-3 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes de Petite Camargue ;

**Vu** l'avis de la commission « Transition environnementale et développement durable du 3 juin 2024 ;

**Vu** l'avis en Bureau Communautaire du 12 juin 2024 ;

**Considérant** que la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est une compétence obligatoire exercée par la Communauté de communes ;

**Considérant** l'extension du périmètre du syndicat de traitement Sitom Sud Gard aux 4 communes de Nîmes Métropole : Bernis, Caissargues, Marguerittes et Milhaud ;

**Considérant** qu'il convient de modifier les modifications statutaires qui en résultent ;

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- D'APPROUVER, l'extension du périmètre du Sitom Sud Gard aux 4 communes de Nîmes Métropole (Bernis, Caissargues, Marguerittes et Milhaud) ;

- D'APPROUVER les modifications statutaires qui en découlent ;

- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DECISION**

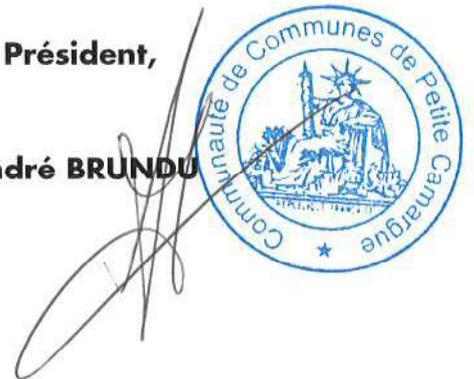
Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**Le Président,**

**André BRUNDU**



Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024



ID : 030-243000593-20240619-DL2024\_06\_76-DE